

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et sa modification, le règlement (UE) n° 2015/830

Date d'émission: 09-avr.-2021 Date de révision 09-avr.-2021 Numéro de révision 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit Mélange

Nom du produit ARIEL All in 1 Professional pods - Color Identificateur de produit 91403538_A_PGP_CLP_EUR_SAW

Synonymes C-91403538-001 **Produit commercial** Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Réservé aux utilisateurs professionnels Utilisation recommandée

Groupe d'utilisateurs principaux SU 22 - Usages professionnels

Catégorie d'utilisation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

Catégorie de produit Lessive en doses unitaires

1.3. Details of the supplier of the safety data sheet

Renseignements concernant le **FRANCE**

fournisseur de la fiche de données

de sécurité

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France)

Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)

BELGIQUE ET LUXEMBOURG

PROCTER & GAMBLE DCE byba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 - 1853

Strombeek-Bever (Belgique)

Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE byba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale

81 – 1090 Bruxelles (Belgique)

Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels)

Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

Courriel: FRANCE: service.france@pgprof.com

BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com

customerservice@pgprof.com Adresse e-mail

1.4. Emergency telephone number

Numéro d'appel d'urgence France: N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59

> Belgique: Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245 Luxembourg: Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée Catégorie 2 - (H315) Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Catégorie 1 - (H318)

Chronic aquatic toxicity Catégorie 3 - (H412)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Effets et symptômes indésirables pour la santé humaine

Aucune information disponible

2.2. Label elements

Étiquettage selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence P102 - Tenir hors de portée des enfants

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au

savon

EUH208 - Contains Tetrahydrolinalool, Hexyl Salicylate, Linalool, Delta-Damascone, Isoeugenol Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Autres dangers ne donnant pas lieu Aucun composant PBT et vPvB. à classification

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet.

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	REACH registration number	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	M-Factor (long-term	M-Factor
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	85480-55-3	287-335-8	01-2119905842-39	20 - 30	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Chronic 3(H412)		
MEA C12-16 AE3 sulfate/MEA laureth-3 sulfate	68184-04-3			10 - 20	Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Chronic 3(H412)		
C12-14 Pareth-n	68439-50-9	Polymer		1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Chronic 3(H412)		
Tetrahydrolinalool	78-69-3	201-133-9	01-2119454788-21	<1	Skin Irrit. 2(H315) Eye Irrit. 2(H319) Skin Sens. 1B(H317)		
Alcohols, C12-16, ethoxylated	68551-12-2	500-221-7		<1	Eye Irrit. 2(H319) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 3(H412)		
Hexyl Salicylate	6259-76-3	228-408-6	01-2119638275-36	<1	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1(H317) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410)	1	1
Linalool	78-70-6	201-134-4	01-2119474016-42	<1	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317)		

					Eye Irrit. 2(H319)	
Delta-Damascone	57378-68-4	260-709-8	01-2119535122-53	<1	Acute Tox. 4 (Oral)(H302)	
					Skin Irrit. 2(H315)	
					Skin Sens. 1A(H317)	
					Aquatic Acute 1(H400)	
					Aquatic Chronic 1(H410)	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou

un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever

immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin. Interrompre l'utilisation du produit.

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Most important symptoms and effects, both acute and delayed

Symptômes/blessures après

Toux. Éternuements.

inhalation

Symptômes/blessures après contactRougeur. Gonflements. Sécheresse. Démangeaisons.

cutané

Symptômes/blessures après contactDouleur sévère. Rougeur. Gonflements. Troubles de la vision.

oculaire

Symptômes/blessures après Irr

Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinale. Nausées. Vomissements.

ingestion Sécrétion excessive. Diarrhées.

4.3. Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

Voir la section 4.1.

Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Extinguishing media

Moyens d'extinction appropriés Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction à ne pas utiliserNon pertinent.

pour des raisons de sécurité

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers rélatifs à la combustion et Le produit n'est pas explosif.

à l'explosion

Réactivité Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

5.3. Advice for firefighters

Tout équipement de protection Aucune instruction spécifique de lutte contre l'incendie exigée.

spécial pour le personnel préposé à

la lutte contre le feu

Équipement de protection et Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection

précautions pour les pompiers respiratoire.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Date de révision 09-avr.-2021

6.1. Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

Pour les non-secouristes Conseils à destination des Porter des gants appropriés et un appareil de protection des veux/du visage. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

secouristes

6.2. Environmental precautions

Précautions pour la protection de l'environnement

Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution

du sol et de l'eau. Empêcher la pénétration dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Méthodes de nettoyage

Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Petites quantités de déversement de liquide :. Absorber avec une matière absorbante non combustible et pelleter dans un récipient pour élimination. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux

réglementations locales.

Autres informations Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.4. Reference to other sections

Autres informations Consulter les sections 8 et 13.

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Precautions for safe handling

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

7.2. Conditions for safe storage, including any incompatibilities

stockage

Mesures techniques/Conditions de Conserver dans'emballage d'origine. Voir la section 10.

Produits incompatibles Voir la section 10. Voir la section 10 Matières incompatibles Interdictions relatives au stockage Non pertinent.

mixte

Exigences relatives aux locaux

etaux lieux de stockage

Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Control parameters

Valeurs limites d'exposition professionnelle nationales

Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

travailleurs

Nom chimique	Numéro CAS	Travailleur – cutanée, court terme – systémique	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	Travailleur – cutanée, court terme – locale
Tetrahydrolinalool	78-69-3			2.760 mg/cm ²
Hexyl Salicylate	6259-76-3	20830 mg/kg bw/d	7.29 mg/m ³	1.475 mg/cm ²
Linalool	78-70-6	5 mg/kg bw/d	16.5 mg/m ³	15 mg/cm ²
Delta-Damascone	57378-68-4			0.014 mg/cm ²

Nom chimique	Numéro CAS	Travailleur – inhalation, court terme – locale	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique
MEA-C10-13 Alkyl	85480-55-3		170 mg/kg bw/d	12 mg/m³

Benzenesulfonate			
Tetrahydrolinalool	78-69-3	2.5 mg/kg bw/d	2.75 mg/m ³
Hexyl Salicylate	6259-76-3	20830 mg/kg bw/d	7.29 mg/m ³
Linalool	78-70-6	2.5 mg/kg bw/d	2.8 mg/m ³
Delta-Damascone	57378-68-4	0.4 mg/kg bw/d	1.5 mg/m³

Nom chimique	Numéro CAS	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	85480-55-3		12 mg/m³
Tetrahydrolinalool	78-69-3	2.760 mg/cm ²	
Linalool	78-70-6	15 mg/cm ²	

Consommateurs

Oonsommateurs				
Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale	Consommateur – orale, court terme – systémique
Tetrahydrolinalool	78-69-3		2.760 mg/cm ²	
Hexyl Salicylate	6259-76-3		0.885 mg/cm ²	1.25 mg/kg bw/d
Linalool	78-70-6		15 mg/cm ²	1.2 mg/kg bw/d
Delta-Damascone	57378-68-4		0.0086 mg/cm ²	

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique	Consommateur – orale, long terme – locale
Hexyl Salicylate	6259-76-3	2.19 mg/m ³	12500 mg/kg bw/d	

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	85480-55-3	0.85 mg/kg bw/d	3 mg/m³	
Tetrahydrolinalool	78-69-3	0.2 mg/kg bw/d		2.760 mg/cm ²
Hexyl Salicylate	6259-76-3	0.625 mg/kg bw/d		
Linalool	78-70-6	0.2 mg/kg bw/d		15 mg/cm ²
Delta-Damascone	57378-68-4	0.25 mg/kg bw/d		

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	85480-55-3	3 mg/m³	85 mg/kg bw/d
Tetrahydrolinalool	78-69-3	0.68 mg/m³	1.25 mg/kg bw/d
Hexyl Salicylate	6259-76-3	2.19 mg/m³	12500 mg/kg bw/d
Linalool	78-70-6	0.7 mg/m ³	1.25 mg/kg bw/d
Delta-Damascone	57378-68-4	1.5 mg/m³	0.4 mg/kg bw.d

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Numéro CAS	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
MEA-C10-13 Alkyl	85480-55-3	0.268 mg/L	0.027 mg/L	0.017 mg/L
Benzenesulfonate				
Tetrahydrolinalool	78-69-3	0.0089 mg/L	0.00089 mg/L	0.089 mg/L
Hexyl Salicylate	6259-76-3	0.000357 mg/L	0.0000357 mg/L	0.00357 mg/L
Linalool	78-70-6	0.2 mg/L	0.02 mg/L	2 mg/L
Delta-Damascone	57378-68-4	0.007 mg/L	0.0007 mg/L	

1	Nom chimique	Numéro CAS	Sédiments d'eau	Sédiments marins	Usine de traitement
			douce		des eaux usées

MEA-C10-13 Alkyl	85480-55-3	8.1 mg/kg sediment dw	8.1 mg/kg sediment dw	3.43 mg/L
Benzenesulfonate				_
Tetrahydrolinalool	78-69-3	0.0821 mg/kg	0.00821 mg/kg	450 mg/L
		sediment dw	sediment dw	
Hexyl Salicylate	6259-76-3	0.272 mg/kg sediment	0.0272 mg/kg	10 mg/L
		dw	sediment dw	
Linalool	78-70-6	2.22 mg/kg sediment	0.222 mg/kg sediment	10 mg/L
		dw	dw	
Delta-Damascone	57378-68-4	0.906 mg/kg sediment	0.0906 mg/kg	2.41 mg/L
		dw	sediment dw	_

Nom chimique	Numéro CAS	Terrestre	air	Oral(e)
MEA-C10-13 Alkyl	85480-55-3	35 mg/kg soil dw		
Benzenesulfonate				
Tetrahydrolinalool	78-69-3	0.0112 mg/kg soil dw		
Hexyl Salicylate	6259-76-3	0.0542 mg/kg soil dw		
Linalool	78-70-6	0.327 mg/kg soil dw		
Delta-Damascone	57378-68-4	0.177 mg/kg soil dw		

8.2. Exposure controls

Contrôles techniques appropriés

Équipement de protection

individuelle

Aucune information disponible

Gants ménagers.

Équipements de protection individuelle uniquement exigés en cas

d'utilisationprofessionnelle ou pour les conditionnements importants (non pour les

conditionnementsménagers) Pour une utilisation par les consommateurs, veuillez suivre les

recommandations indiquéessur l'étiquette du produit.

Protection des mains

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps
Protection respiratoire
Dangers thermiques
Non pertinent.
Non pertinent.
Non pertinent.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information on basic physical ar	nd chemical propertie	S
Propriété_	Valeur/unités	Méthode d'épreuve/Remarques_
Aspect	Liquide	
État physique	Liquide	
Couleur	Coloré	
Odeur	plaisante (parfum)	
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible	Odeur perçue dans des conditions d'utilisation typiques
pH	8	
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
	> 90 °C	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Pas de point d'éclair jusqu'à l'ébullition.
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Inflammabilité	Non pertinent	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	1	

Solubilité	Soluble dans l'eau	
Coefficient de partage	Indisponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas pertinente pour les mélanges
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Viscosité	Aucune donnée disponible	
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible	Sans objet. Ce produit n'est pas classé comme explosif car il ne contient aucune substance présentant des propriétés explosives au sens de l'article 14 (2) de CLP.
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible	Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme oxydant car il ne comporte aucune substance possédant des propriétés oxydantes CLP (Art 14 (2))

9.2. Other information

Aucune information disponible. **Autres informations**

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Reactivity

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Chemical stability

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10 pour plus d'informations.

10.4. Conditions to avoid

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Non pertinent.

10.6. Hazardous decomposition products

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

<u>Mélange</u>

Toxicité aiguë Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Corrosion/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Sensibilisation cutanée Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

remplis.

Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas Sensibilisation respiratoire

remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Date de révision 09-avr.-2021

STOT - exposition unique Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

STOT - exposition répétée Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Danger par aspiration Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Substances dans le mélange

Nom chimique	Numéro CAS	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
MEA-C10-13 Alkyl	85480-55-3	1080 mg/kg bw (OECD 401)	> 2000 mg/kg bw (OECD	-
Benzenesulfonate			402)	
C12-14 Pareth-n	68439-50-9	>300-2000 mg/kg bw (Rat)	> 5000 mg/kg bw	-
Tetrahydrolinalool	78-69-3	8270 mg/kg bw	> 5000 mg/kg bw	> 0.885 mg/L air
Hexyl Salicylate	6259-76-3	> 5 g/kg (Rat)	-	-
Linalool	78-70-6	2790 mg/kg bodyweight (rat)	= 2000 mg/kg (Rabbit)	-
Delta-Damascone	57378-68-4	1400 mg/kg (rat)	-	-

Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité aiguë

Nom chimique	Numéro CAS	Poisson	Algues/végétaux aquatiques	Crustacés	Toxicité pour les micro-organismes
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	85480-55-3	1.67 mg/L (US EPA, 1975; Lepomis macrochirus; 96 h)	1.44 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	1.03 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	-
C12-14 Pareth-n	68439-50-9	>1-10 mg/L (OECD 203; Cyprinus carpio; flow-through test)	>1-10 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus (green algae); static test)	> 1 - 10 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; static test)	
Tetrahydrolinalool	78-69-3	8.9 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	21.6 mg/L (DIN 38 412, L9; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	14.2 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	1000 mg/L (DIN 38412-27; Pseudomonas putida; 0.5 h)
Hexyl Salicylate	6259-76-3	1.34 mg/L (EC 440/2008 C.1; Danio rerio; 96 h)	0.61 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	0.357 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	-
Linalool	78-70-6	27.8 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	156.7 mg/L (DIN 38412 L 9; Desmodesmus subspicatus; 96 h)	59 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	> 100 mg/L (OECD 209; 3 h)
Delta-Damascone	57378-68-4	0.97 mg/L(OECD 203; Oryzias latipes; 96h)	-	-	241 mg/L (OECD 209; 3 h)

Toxicité chronique

Nom chimique	Numéro CAS	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes
MEA-C10-13 Alkyl	85480-55-3	0.23 mg/L	< 1.28 mg/L (OECD	1.18 mg/L (//OECD	
Benzenesulfonate		(Oncorhynchus	201; Desmodesmus	211; Daphnia magna;	
		mykiss; 72 d)	subspicatus; 3 d)	21 d)	
Tetrahydrolinalool	78-69-3		9.5 mg/L (DIN 38		EC10: 450 mg/L (DIN
			412, L9;		38412-27;
			Desmodesmus		Pseudomonas
			subspicatus; 3 d)		putida; 0.5 h)
Hexyl Salicylate	6259-76-3		0.15 mg/L (OECD		
			201; Desmodesmus		
			subspicatus; 3 d)		
Linalool	78-70-6		54.3 mg/L (DIN		> 100 mg/L (OECD

	38412 L 9;		209; 0.125 d)
	Desmodesmu	S	
	subspicatus; 4	d)	

12.2. Persistence and degradability

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Numéro CAS	Persistance et dégradabilité	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Biodégradabilité
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	85480-55-3		85% CO2; 29 d; OECD 301 B; 70% (10 d)	t1/2: < 22 d (Read across data on sodium 4-undecylbenzenesulfonat e; guideline not indicated; sludge amended soil)
C12-14 Pareth-n	68439-50-9		> 70 % (OECD 301 A (new version); 28 d; aerobic) and > 60 %(OECD 301 B; 28 d; aerobic)	
Tetrahydrolinalool	78-69-3		60% O2; OECD 301 F; 61% (10 d)	
Hexyl Salicylate	6259-76-3		91% O2; OECD 301 F; 82% (10 d)	91% O2; OECD 301 F; 82% (10 d)
Linalool	78-70-6		64.2% O2; OECD 301 D; 28 d	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Numéro CAS	Potentiel de bioaccumulation	Coefficient de partage octanol/eau
MEA-C10-13 Alkyl Benzenesulfonate	85480-55-3	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	1.73
Tetrahydrolinalool	78-69-3	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	3.3
Hexyl Salicylate	6259-76-3	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	5.5
Linalool	78-70-6	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	2.84

12.4. Mobility in soil

Mobilité

Aucune information disponible.

Nom chimique	Numéro CAS	log Koc
MEA-C10-13 Alkyl	85480-55-3	1.167 (QSAR SRC PCKOC v2.0)
Benzenesulfonate		
Tetrahydrolinalool	78-69-3	56.3 (QSAR PCKOCWIN v1.66)

12.5. Results of PBT and vPvB assessment

Évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Rubrique 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Waste treatment methods

Déchets de résidus/produits non utilisés

considérations relatives à l'élimination

Éliminer conformément aux réglementations locales.

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Les emballages vides non nettoyés doivent être traités comme des emballages pleins en ce qui concerne l'élimination. Pour manipuler les déchets.

voir les mesures décrites en section 7.

Waste codes / waste designations according to EWC / AVV

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés

par de tels résidus

13.2 Informations supplémentaires

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro

d'identification

Non réglementé

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

Non pertinent

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

Aucune information disponible

14.4 Groupe d'emballage 14.5 Polluant marin

Non pertinent Non réglementé

14.7 Transport en vrac

Aucune information disponible

Non réglementé

conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil

IBC

14.1 Numéro UN ou numéro

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non pertinent

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport 14.4 Groupe d'emballage Aucune information disponible

Aucune information disponible

14.5 Polluant marin Non réglementé

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification

Non pertinent

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non pertinent

14.3 Classe(s) de danger pour le

Aucune information disponible

transport

14.4 Groupe d'emballage Non pertinent

14.5 Polluant marin Non réglementé

RID

14.1 Numéro UN ou numéro

d'identification

Non pertinent

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

Non pertinent

14.3

14.4 Groupe d'emballage Non pertinent

Date de révision 09-avr.-2021

14.5 Polluant marin Non réglementé

ADN

14.1 Numéro ONU Non pertinent 14.2 Désignation officielle de Non pertinent

transport de l'ONU

14.3

14.4 Groupe d'emballage Non pertinent 14.5 Polluant marin Non réglementé

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture

Législation de l'UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'annexe XVII.

modifications

autorisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances REACH. soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses

Ne contient aucune substance répertoriée dans la liste des substances candidates de

Règlement (UE) n° 143/2011, annexe Ne contient aucune substance répertoriée par l'annexe XIV de REACH. XIV, Substances soumises à

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentesdes États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la

demande d'un fabricant de détergents.

et interdictions

Autres réglementations, restrictions Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents). Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP]. Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006).

Information sur les législations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange

conformément au règlement REACH.

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indication des modifications

Date d'émission : 09-avr.-2021 Date de révision 09-avr.-2021 Non pertinent Remarque sur la révision

16.2 Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE : Estimation de la toxicité aiguë DNEL: Niveau dérivé sans effet

EC50: Concentration calculée provoquant une réduction de 50% de la reproduction cellulaire

IATA - Association internationale du transport aérien

IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses

LC50 : Concentration létale 50% pour une population de test

LD50 : Dose létale 50% pour une population de test (dose létale moyenne)

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques

OEL: Limite d'exposition professionnelle

PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique

PNEC(s): Concentration(s) prédite(s) sans effet

REACH- Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable

16.3 Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée

Catégorie 2 Méthode de calcul

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1 Méthode de calcul

Chronic aquatic toxicity

Catégorie 3 Méthode de calcul

16.4 Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement

n° 1907/2006 et sa modification, le règlement (UE) 2015/830

16.5 Conseil en matière de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

16.6 Informations supplémentaires

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles servent uniquement à décrire les caractéristiques du produit vis-à-vis des exigences d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Elles ne sauraient constituer une garantie pour quelque propriété spécifique au produit que ce soit.

End of Safety Data Sheet